

ÉLECTION SYNDICALE TPE

DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017
ET JUSQU'AU 20 JANVIER 2017 PAR COURRIER EN OUTRE-MER



J'AI TOUS LES OUTILS EN MAIN POUR VOTER

DÉCEMBRE 2016

Je choisis mon syndicat

Je consulte les programmes des syndicats

Je reçois mes identifiants pour voter sur internet, mon bulletin de vote et une enveloppe pré-payée

**DU 30 DÉCEMBRE 2016
AU 13 JANVIER 2017**

Je vote

Sur internet, je me connecte avec mes identifiants, sur le site de l'élection

Par courrier : je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe fournie. C'est gratuit.



JE TRAVAILLE DANS UNE ENTREPRISE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU JE SUIS
EMPLOYÉ À DOMICILE, JE CHOISIS
LE SYNDICAT QUI ME REPRÉSENTERA.



election-tpe.travail.gouv.fr